

Syndicat UNSA

Fédération Commerces & Services



Le syndicalisme au service
de la justice sociale !

Les Organisations syndicales CGT, Sud Solidaires et CFDT nous ont notifié leur opposition formée à l'extension de l'accord de revalorisation salariale du 16 mai 2022, signé par la CFTC, la CFE/CGC et Force Ouvrière.

Bien que non signataire de cet accord, et pour rester en cohérence avec notre position tout au long des négociations, notre Organisation FCS UNSA ne formera pas de pouvoir d'opposition au dit accord, pour le bénéfice, à défaut, des catégories professionnelles au-dessus du SMIC.

Toutefois, la FCS UNSA continue de marteler que, non seulement, la proposition des 3,25% est insuffisante, mais elle maintient en-dessous du SMIC le premier coefficient 120 de la grille salariale.

Notre organisation appelle donc les organisations patronales à ouvrir immédiatement de nouvelles négociations afin d'éviter un blocage du dialogue social dans la Branche Prévention Sécurité.

Fait à Bagnolet, le 21 juin 2022.

Fatiha HIRAKI
Secrétaire Générale FCS UNSA

Contact presse : Charles MIGAN (négociateur UNSA FCS branche prévention sécurité)

Fédération des commerces & Services UNSA - 21 Rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex

Tel : 01 48 18 88 18/19 – Fax : 01 48 18 88 91 - email : fcs@unsa.org